



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
16.10.2002 Bulletin 2002/42

(51) Int Cl.7: **E04F 17/02**

(21) Numéro de dépôt: **01420089.3**

(22) Date de dépôt: **10.04.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

• **Ferragut, Christoph M.**
42100 Saint-Etienne (FR)

(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU,
12, rue Boileau,
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

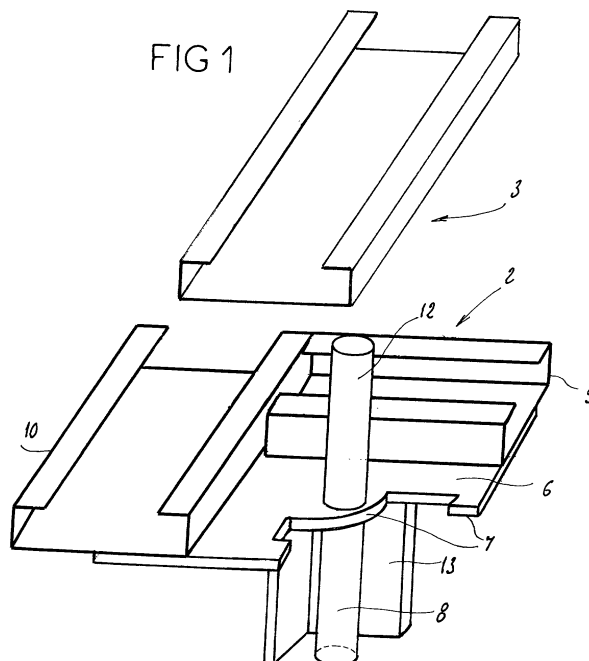
(71) Demandeur: **Etablissements Pomel**
43360 Vergongheon (FR)

(72) Inventeurs:
• **Derue, Damien**
43360 Vergongheon (FR)

(54) **Support pour souche de cheminée maçonnée**

(57) Ce support comprend quatre pièces d'angles (2) destinées à équiper les quatre angles d'un conduit de fumée en terre cuite, et dont chacune comprend une platine (6) en forme générale de L comportant sur sa face inférieure et du côté de son bord intérieur, des moyens (8) de fixation sur l'angle supérieur d'un boisseau formant le conduit de fumée et des moyens d'appui (7) sur ce boisseau, et comportant, sur sa face supé-

rieure, des moyens de fixation (12) de l'angle inférieur du boisseau destiné à être monté immédiatement au-dessus, la face supérieure de la platine étant en outre équipée de deux glissières (9, 10) ouvertes vers le haut, perpendiculaires l'une à l'autre, ce support de souche comportant également quatre glissières (3), dont chacune est destinée à être engagée et à relier deux glissières (9, 10) appartenant à deux pièces voisines.



Description

[0001] La présente invention a pour objet un support pour souche de cheminée maçonnée.

[0002] Le support dont il s'agit est destiné notamment à servir de départ pour une souche de cheminée en briques maçonnées, cette souche entourant des boisseaux et notamment des boisseaux carrés ou rectangulaires en terre cuite composant le conduit de fumée.

[0003] Pour réaliser l'habillage en brique d'une souche de cheminée, le maçon réalise généralement un coffrage pour couler un support en béton qui sert de départ pour le montage de la souche en briques. Cette opération demande du temps et représente donc un coût élevé. Il est également possible d'utiliser des supports en béton préfabriqué. Toutefois, ces supports sont spécifiques à chaque dimension de boisseau existant, et ne sont donc pas toujours disponibles chez les négociants lorsqu'un maçon a besoin d'un support de dimension déterminée.

[0004] Le but de l'invention est de fournir un support pour souche de cheminée maçonnée, qui soit de structure simple, d'utilisation immédiate, et qui convienne à l'équipement de toutes les dimensions de boisseaux existant sur le marché.

[0005] A cet effet, le support qu'elle concerne, comprend quatre pièces d'angles destinées à équiper les quatre angles d'un conduit de fumée en terre cuite, et dont chacune comprend une platine en forme générale de L comportant sur sa face inférieure et du côté de son bord intérieur, des moyens de fixation sur l'angle supérieur d'un boisseau formant le conduit de fumée et des moyens d'appui sur ce boisseau, et comportant, sur sa face supérieure, des moyens de fixation de l'angle inférieur du boisseau destiné à être monté immédiatement au-dessus, la face supérieure de la platine étant en outre équipée de deux glissières ouvertes vers le haut, perpendiculaires l'une à l'autre, et destinées à être disposées parallèlement à deux parois du boisseau, la platine et chaque glissière ayant, dans la direction de chaque largeur d'un boisseau standard une longueur inférieure à la moitié de la largeur du plus petit boisseau d'une gamme de boisseaux standards, ce support de souche comportant enfin quatre glissières, dont chacune est destinée à être engagée et à relier deux glissières appartenant à deux pièces voisines.

[0006] Ainsi, le maçon met en place les quatre pièces d'angle aux quatre angles du boisseau, et relie deux à deux les glissières se trouvant dans le prolongement l'une de l'autre, et appartenant à deux pièces d'angle différentes, par des glissières intermédiaires. Le maçon peut ensuite déposer du mortier sur l'emboîtement du boisseau équipé par les pièces d'angle, et procéder à la pose du boisseau supérieur. Le maçon remplit également de béton les glissières du support, en recouvrant ces glissières afin de former un socle pour les éléments, par exemple en briques constituant l'habillage de la souche. Une fois la prise du ciment réalisée, les pièces d'an-

gle, les glissières et les boisseaux sont liés entre eux, et le support est donc prêt pour permettre de monter les briques ou similaires constitutives de la souche jusqu'à la hauteur de souche désirée.

[0007] Suivant une caractéristique de l'invention, les moyens de fixation de chaque pièce d'angle sur les angles du boisseau inférieur et du boisseau supérieur sont constitués par des tiges perpendiculaires à la platine et destinées à être engagées dans des alvéoles d'angle de ces deux boisseaux. Il est à noter que les deux tiges étant dans le prolongement l'une de l'autre, elles peuvent être constituées par une tige unique qui traverse la platine.

[0008] Suivant une autre caractéristique de l'invention, les moyens d'appui de chaque pièce sur un boisseau inférieur sont constitués par des pattes dépassant du bord intérieur du L, à proximité des extrémités ainsi qu'au centre de celui-ci.

[0009] Les pièces d'angle et les glissières peuvent être métalliques et assemblées par mécano-soudage.

[0010] Suivant une caractéristique avantageuse de l'invention, la face inférieure de la platine de chaque pièce d'angle est équipée, du côté de son bord intérieur, d'un élément en L formant une cornière de rigidification.

[0011] Il doit être noté que, pour permettre la mise en place des glissières intermédiaires entre les glissières appartenant à deux pièces d'angle, l'une des glissières de chaque pièce d'angle débouche à ses deux extrémités, tandis que l'autre glissière débouche à son extrémité située à l'une des extrémités de la platine en L.

[0012] De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce support.

[0013] Figure 1 est une vue en perspective d'une pièce d'angle et d'une glissière qui est destinée à lui être associée.

[0014] Figure 2 est une vue de dessus représentant le montage d'une pièce d'angle sur la face supérieure d'un boisseau de conduit de fumée.

[0015] Figure 3 est une vue de dessus du boisseau de fumée de figure 2, équipé de quatre pièces d'angle, au cours de la mise en place des glissières de liaison.

[0016] Figure 4 est une vue en coupe d'une pièce d'angle de figure 3.

[0017] Figure 5 est une vue en coupe similaire à figure 4 après mise en place du mortier, du boisseau supérieur et avec réalisation du départ de la souche.

[0018] Figure 6 est une vue de côté d'une souche montée sur un support selon l'invention.

[0019] Le support selon l'invention comprend quatre pièces d'angle 2 ainsi que quatre glissières 3 comportant chacune une ouverture tournée vers le haut. Chaque pièce d'angle 2 est destinée à équiper un boisseau 4 d'un conduit de fumée comportant des alvéoles 5. Chaque pièce d'angle comprend une platine 6 en forme générale de L, présentant, au niveau de son bord inférieur des pattes 7 d'appui sur le bord du boisseau. A

proximité du bord intérieur de la platine, fait saillie, de la face inférieure de celle-ci une tige 8 destinée à être engagée dans une alvéole d'angle 5 du boisseau. Sur la face supérieure de la platine sont fixées deux glissières 9 et 10, ouvertes vers le haut, chacune de section légèrement supérieure à celle de la glissière 3, afin de permettre l'engagement d'une telle glissière 3. Les deux glissières 9 et 10 sont perpendiculaires l'une à l'autre, la glissière 10 étant ouverte à ses deux extrémités et la glissière 9 étant ouverte à l'une de ses extrémités, du côté extérieur, son extrémité située du côté du centre la platine 6 étant obturée par la glissière 10. De la face supérieure de la platine 6 fait également saillie une tige 12 située dans le prolongement de la tige 8. L'ensemble des pièces constitutives de la pièce d'angle 2 et de la glissière 3 peuvent être métalliques.

[0020] De la face inférieure de la platine 6 fait également saillie un élément 13 de rigidification en forme de cornière, destiné à venir à l'extérieur du boisseau.

[0021] En pratique, et quelle que soit la section du boisseau sur lequel une souche de cheminée doit être construite, le maçon dispose d'un jeu comportant les mêmes éléments, c'est-à-dire quatre pièces d'angle 2 et quatre glissières 3. Il procède tout d'abord à l'engagement des tiges inférieures 8 des quatre pièces d'angle 2 dans les quatre alvéoles d'angle 5 du boisseau inférieur 4. Cette opération est schématisée à la figure 2. L'appui des pièces d'angle 2 sur les bords du boisseau se fait par les pattes 7 de chaque pièce. Une fois les pièces positionnées, les glissières 3 sont engagées chacune dans une glissière 10 d'une pièce d'angle et dans la glissière 9 correspondante de la pièce d'angle voisine. Ces glissières 3 comblent les vides entre les pièces d'angle, et permettent d'adapter le support de souche à la section du boisseau à équiper. La mise en place des glissières 3 est représentée à la figure 3.

[0022] Une fois le support mis en place, comme montré à la figure 4, le maçon met du mortier sur l'emboîtement supérieur du boisseau inférieur 4 comme lors du montage classique de deux boisseaux, et pose un boisseau supérieur 14 en emboîtant les alvéoles d'angle de celui-ci sur les tiges supérieures 12 des quatre pièces d'angle. Ensuite, le maçon remplit de béton 15 les glissières 9, 10, 3, jusqu'à environ 1 cm au-dessus de l'ensemble. Une fois la prise du ciment réalisée, les pièces d'angle, les glissières et les boisseaux 4, 14 sont liés entre eux et le support est prêt pour permettre la pose de briques 16 par maçonnerie jusqu'à la hauteur de souche désirée.

[0023] Le résultat final est représenté à la figure 6 qui montre une souche 17 traversant une toiture 18, montée sur un support 2, 3 selon l'invention fixée sur un boisseau inférieur 4.

[0024] Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un support pour souche de cheminée maçonnée, de structure simple, réglable à la taille de différents types de boisseaux, et de mise en oeuvre sim-

ple et rapide.

[0025] Comme il va de soi l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce support, décrite ci-dessus à titre d'exemple, elle en embrasse au contraire toutes les variantes. C'est ainsi notamment que les pièces constitutives du support pourraient ne pas être métalliques, mais par exemple en matière synthétique, sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

Revendications

1. Support pour souche de cheminée maçonnée, **caractérisé en ce qu'il** comprend quatre pièces d'angles (2) destinées à équiper les quatre angles d'un conduit de fumée (4) en terre cuite, et dont chacune comprend une platine (6) en forme générale de L comportant sur sa face inférieure et du côté de son bord intérieur, des moyens (8) de fixation sur l'angle supérieur d'un boisseau formant le conduit de fumée et des moyens d'appui (7) sur ce boisseau, et comportant, sur sa face supérieure, des moyens de fixation (12) de l'angle inférieur du boisseau destiné à être monté immédiatement au-dessus, la face supérieure de la platine étant en outre équipée de deux glissières (9, 10) ouvertes vers le haut, perpendiculaires l'une à l'autre, et destinées à être disposées parallèlement à deux parois du boisseau, la platine et chaque glissière (9, 10) ayant, dans la direction de chaque largeur d'un boisseau standard, une longueur inférieure à la moitié de la largeur du plus petit boisseau d'une gamme de boisseaux standards, ce support de souche comportant enfin quatre glissières (3), dont chacune est destinée à être engagée et à relier deux glissières (9, 10) appartenant à deux pièces voisines.
2. Support selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation de chaque pièce d'angle (2) sur les angles du boisseau inférieur (4) et du boisseau supérieur (14) sont constitués par des tiges (8, 12) perpendiculaires à la platine et destinées à être engagées dans des alvéoles d'angle (5) de ces deux boisseaux.
3. Support selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les moyens d'appui de chaque pièce (2) sur un boisseau inférieur (4) sont constitués par des pattes (7) dépassant du bord intérieur du L, à proximité des extrémités ainsi qu'au centre de celui-ci.
4. Support selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les pièces d'angles (2) et les glissières (9, 10, 3) sont métalliques.
5. Support selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la face inférieure de la platine

(6) de chaque pièce d'angle (2) est équipée, du côté de son bord intérieur, d'un élément en L (13) formant une cornière de rigidification.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

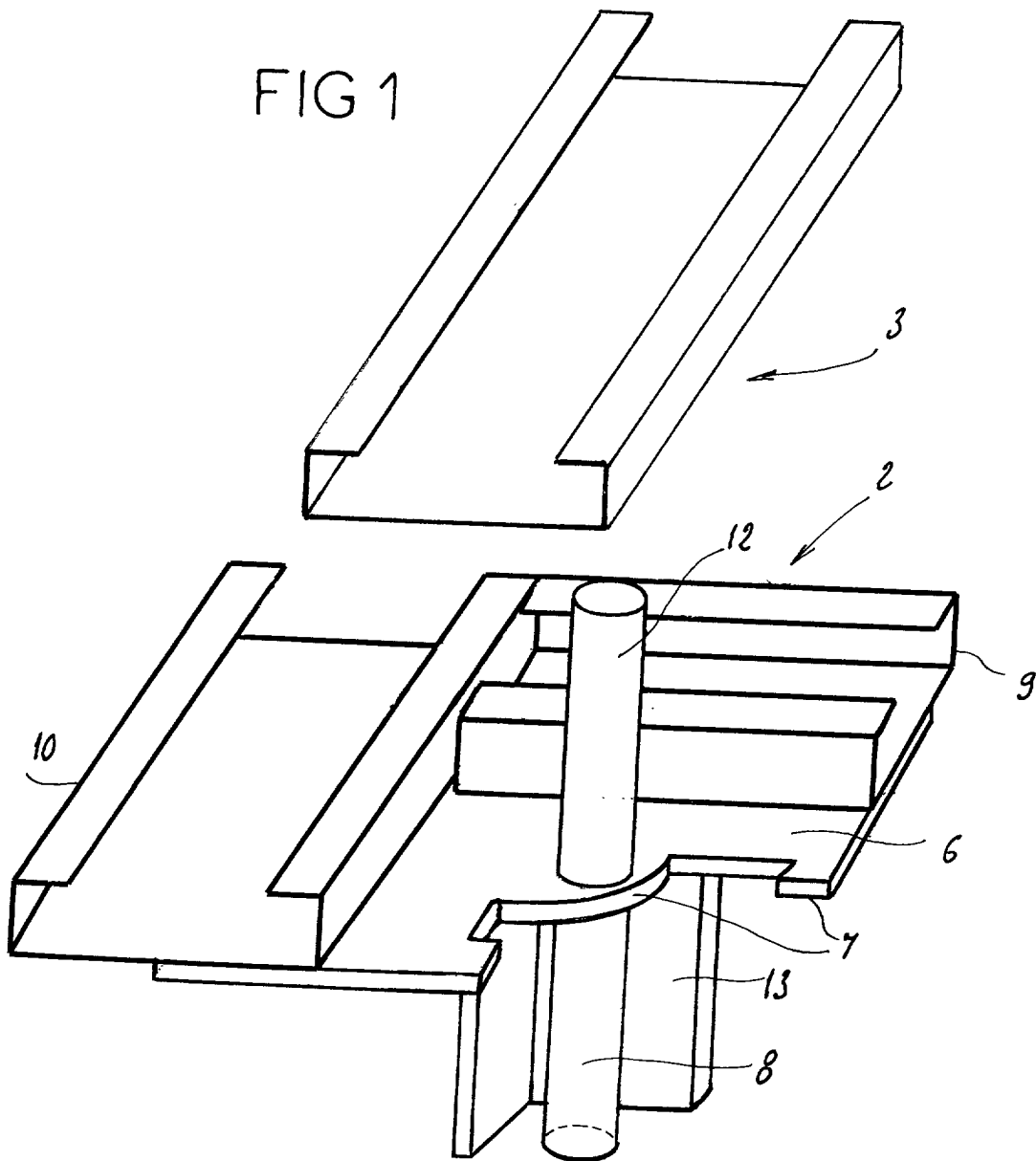


FIG 2

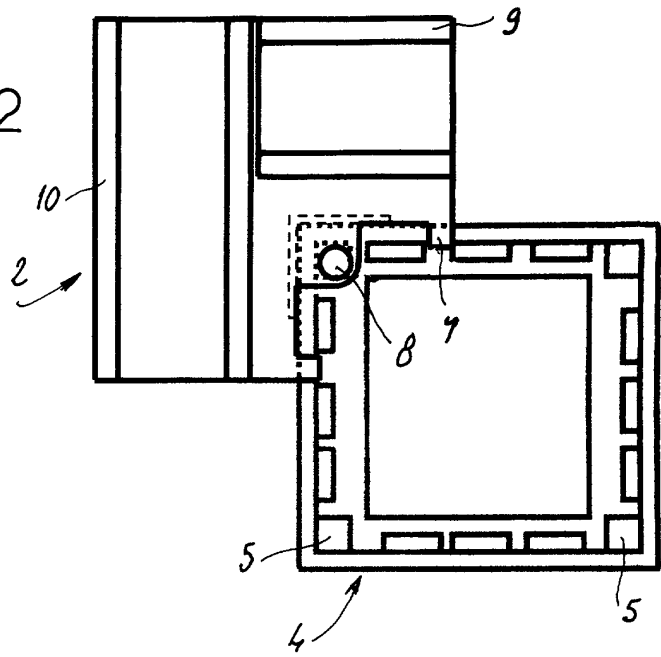
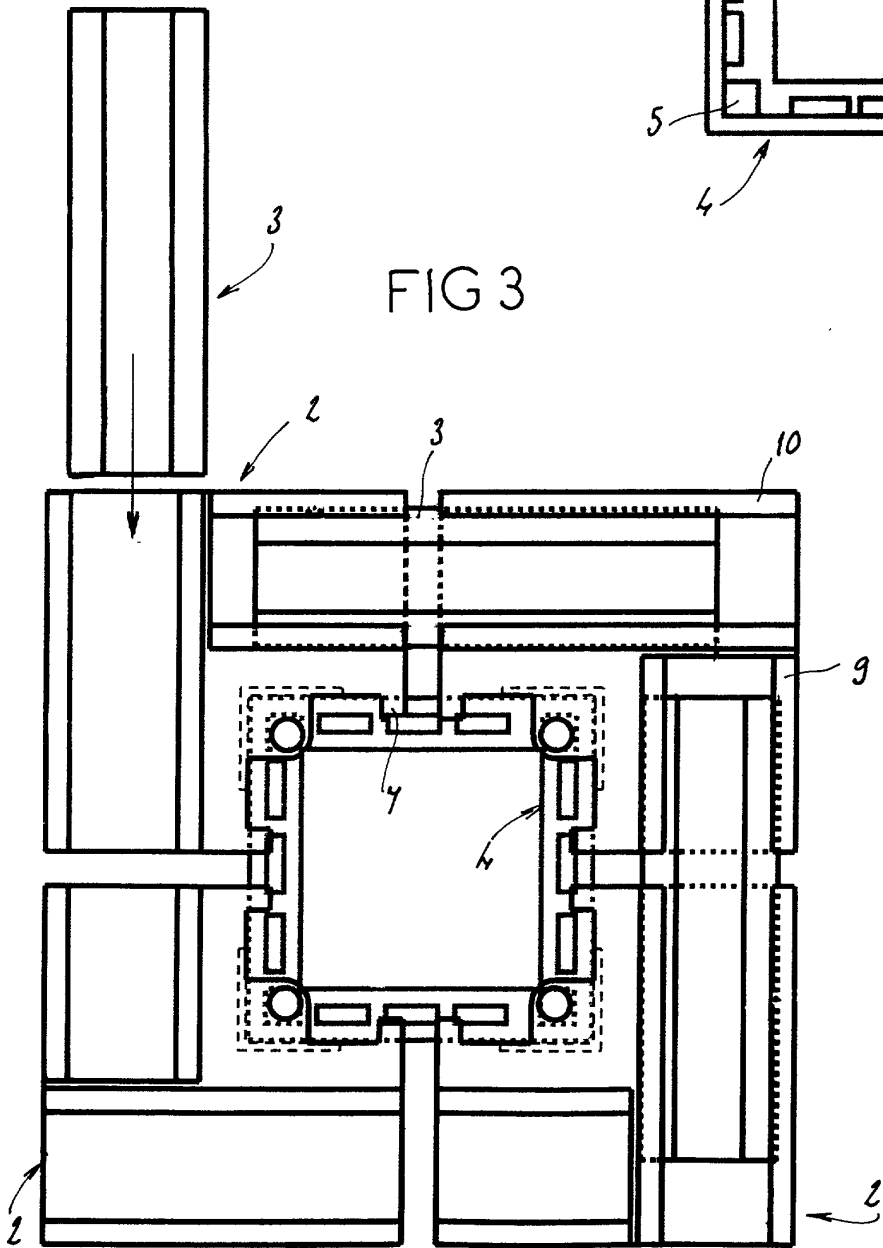


FIG 3



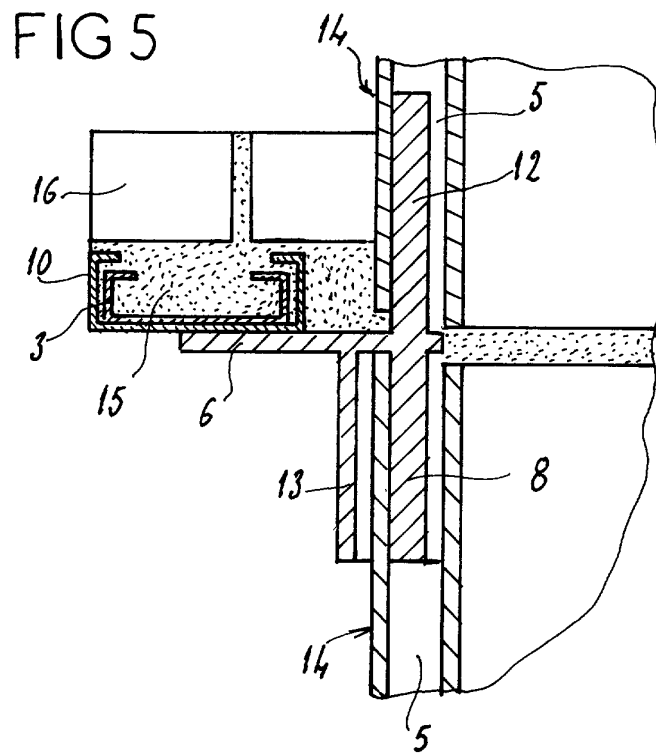
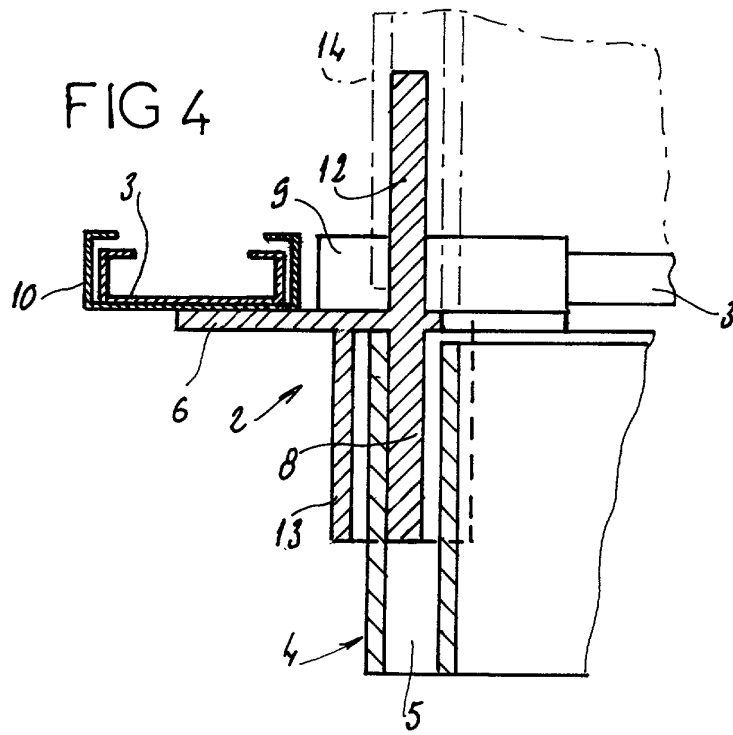
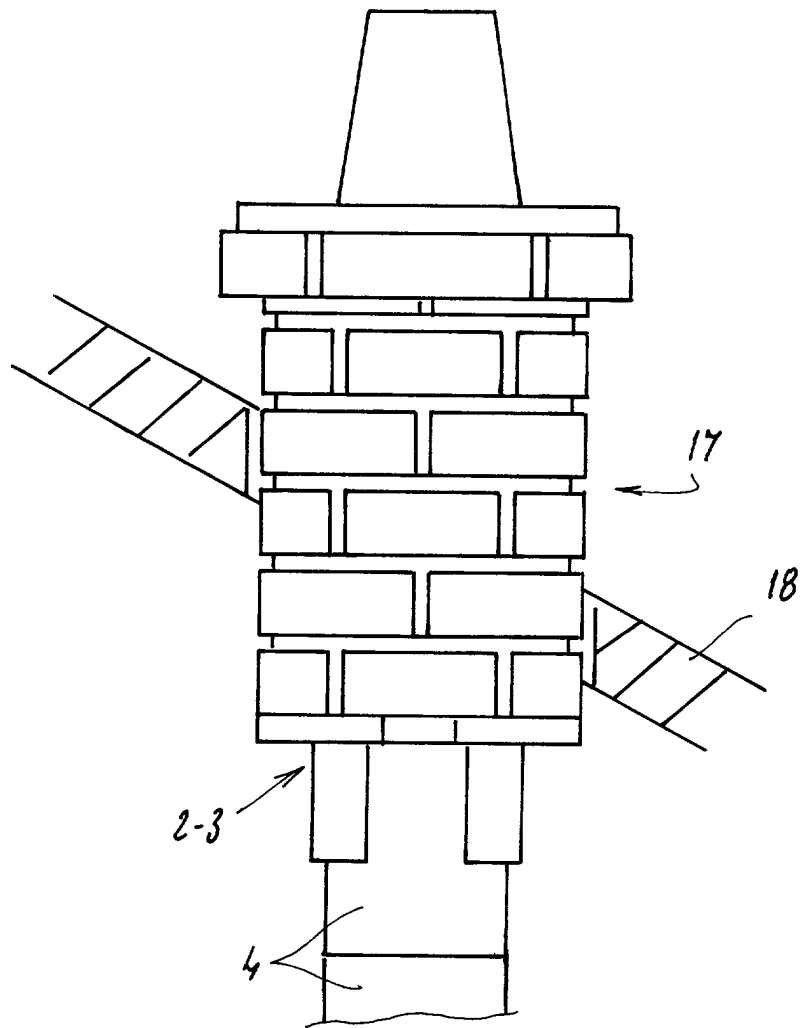


FIG 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 42 0089

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	EP 0 896 112 A (IND REGIONALE BATIMENT) 10 février 1999 (1999-02-10) * colonne 2, ligne 35 - colonne 4, ligne 31; figures 1-3 * ---	1	E04F17/02
A	DE 43 30 528 A (FLAMMING WILLI) 16 mars 1995 (1995-03-16) * colonne 2, ligne 23 - colonne 3, ligne 66; figures 1-6 * -----	1,4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			E04F E04G F23L
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10 septembre 2001	Examineur Ayiter, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 42 0089

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-09-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0896112	A	10-02-1999	FR	2767151 A1	12-02-1999
			EP	0896112 A1	10-02-1999
DE 4330528	A	16-03-1995	DE	4330528 A1	16-03-1995

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82